L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 16 MARS 1875. — [illegible] Année.

DUFOUR & LIBBY.
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 16 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, —bottes, souliers et brodequins.

Par D. E. Morphy, aux Nos 108 et 110 de la rue des Magasins—bouchons.

Par Hoffman, Martin & Co, au No 36 de la rue de Chartres—bottes souliers et brodequins: habillements.

Bouchons.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

SPECTACLES.

Mardi, 16 Mars 1875.

OPÉRA.—La Favorite.
VARIÉTÉS.—Was she right.
ACADÉMIE.—Aladin, ou la lampe merveilleuse.
ST-CHARLES.—Engagement de M. L. Davenport.

Démoralisation.

De tous temps, il y a eu des caissiers infidèles dans tous les pays, et la Havane est aux caissiers malhonnêtes de notre ville, ce que la Belgique est aux caissiers voleurs de Paris. Il y a toujours dans un nombre donné d'hommes, certaines natures mauvaises chez lesquelles l'éducation est impuissante à corriger un penchant trop prononcé à s'approprier le bien d'autrui. Un phrénologiste dirait que ces individus ont la bosse de la propriété trop prononcée, sans avoir pour contrebalancer cette proéminence telles où telles autres bosses nécessaires pour produire l'équilibre dans les facultés.

Sans nier la responsabilité des actes individuels, nous croyons qu'il y a certains cerveaux défectueux qui ne peuvent acquérir qu'imparfaitement les notions de devoir, de respect du droit des autres, du juste et de l'injuste.

Il y aura donc, même dans les sociétés les mieux réglées et les plus morales, des exceptions, des êtres vicieux et criminels.

Mais lorsque nous voyons se multiplier dans la classe des gens qui ont reçu de l'éducation et que leurs relations de famille et de société devraient préserver du mal, les abus de confiance et les détournements, nous devons croire qu'il ne s'agit plus alors d'exceptions anormales et nous devons rechercher les causes qui rendent si fréquents des actes d'indélicatesse propres à jeter l'alarme dans les cercles commerciaux et à rendre difficiles les relations entre patrons et employés.

Il faut bien reconnaître que la perturbation profonde qu'a jetée dans notre état social le régime de corruption et de vénalité établi par les lois de reconstruction, est, certainement, la cause première et principale de la démoralisation dont un si grand nombre de consciences faibles ont subi l'influence.

L'exemple de fortunes scandaleuses faites au détriment de la fortune publique, le pillage éhonté des deniers publics, la vénalité des consciences, la faiblesse indigne avec laquelle des personnes bien posées se sont laissées entraîner à participer à des tripotages illicites ou à profiter de monopoles accordés aux dépens des intérêts particuliers, l'admission dans certains cercles sociaux d'hommes politiques tarés faisant un faux vernis de respectabilité dans des richesses mal acquises, toutes ces circonstances ont dû, certainement, jeter la confusion dans les cervelles mal pondérées et y émousser ce criterium de la conscience qui permet à l'homme de marcher dans le droit chemin.

D'autres causes sont venues s'ajouter à cette funeste influence. Les maisons de jeu se sont multipliées d'une façon alarmante et le keno, sorte de loterie trompeuse, absorbe chaque jour les salaires de nombre de travailleurs et d'employés qui privés ainsi des ressources destinées à soutenir leurs familles, peuvent se laisser entraîner à puiser dans la caisse de leurs patrons, avec le chimérique espoir de regagner ce qu'ils ont perdu et de restituer l'argent détourné.

Le jeu, la débauche, le luxe effréné d'une femme, qui ne calcule pas, ou d'une maîtresse peu soucieuse de l'origine des sommes dépensées pour elle, sont aussi des causes de perdition pour les jeunes gens sans principes solides.

Enfin, une dernière cause à signaler, et ce n'est pas celle qui a eu la moins funeste influence, c'est l'impunité assurée presque toujours aux caissiers ou aux employés infidèles qui sont pris en flagrant délit. Neuf fois sur dix, le commis coupable jouissait de la confiance entière de ses patrons. Presque toujours il est bien apparenté, il porte un nom honorable. On se dit que le faire punir ne rendrait pas l'argent perdu et par toute sorte de considérations respectables, on se laisse aller à pardonner, sans réfléchir que cette faiblesse encouragera d'autres à suivre l'exemple du coupable.

Il est malheureux, sans doute, pour une famille honorable de voir son nom terni par l'un des siens et de voir un de ses membres traîné sur les bancs de justice ou envoyé au pénitencier. Mais l'impunité n'enlève pas la tache, s'il y a tache, et elle aggrave le mal. C'est une erreur, d'ailleurs, de considérer les membres d'une famille comme solidaires du crime de l'un d'eux. Le plus honnête homme peut avoir un frère ou un fils coquin et il ne cesse pas pour cela d'être un honnête homme.

En présence de la fréquence des cas de détournement, nous croyons que des exemples sévères sont nécessaires. La rigueur devient un devoir envers la société et l'indulgence est coupable, si naturelle qu'elle soit, d'ailleurs, à certain point de vue.

Les bons citoyens ne doivent pas être indifférents à la démoralisation croissante à laquelle nous assistons. Ils doivent se liguer pour amener une réaction salutaire.

Les pères de famille ne doivent pas se contenter d'envoyer leurs fils dans une école quelconque pour y recevoir une instruction plus ou moins avancée; ils doivent se rappeler que l'éducation proprement dite doit se faire dans le sein de la famille, et que s'ils laissent les jeunes garçons livrés à eux-mêmes ou s'ils leur permettent de mauvaises fréquentations, ils s'exposent à en faire de mauvais sujets dont ils auront à rougir plus tard.

Pour remédier au mal nous conseillons donc quelques exemples sévères de répression, une surveillance plus stricte de la part des pères de famille, et la fermeture des maisons de jeu de tout genre, ou si on ne peut obtenir cette mesure des autorités, l'établissement d'une agence secrète qui fera connaître aux patrons les noms des employés qui les fréquentent, les chiffres des sommes qu'ils y perdent et les dépenses extravagantes auxquelles ils peuvent se livrer. De semblables mesures pourront arrêter les progrès du mal et amener une réaction favorable.

Liste des passagers partis hier avec le steamer City of Mexico pour les ports mexicains:

Dr. T. T. Sealy et sa dame, A. Piernas, W. E. Cramer et sa dame, Veuve P. Guzman, Mme C. Payro, Mlle M. Piernas, Mme M. Barnes, Mlle F. Piernas, Mme E. Pigeon, E. Pigeon, M. A. Guerrero, R. Manley, Mme C. Manley, C. Ainory, G. Fred. Dodge, G. Pascual, A. Elgueza, F. Olivera, Pedro Bayla, E. G. Larraley, W. S. Thomas Jr., L. S. Fernandez, P. Sanchez, C. Blummer, H. Clay, E. C. Bossman, M. Arguate, H. Guma, Mme D. Guma, A. A. Vimbert, Mme Descorest, Mlle L. King, F. Agura, A. Reno, Hy. Otis, G. M. Rohbock, A. Sayer, G. Martinez, H. R. Hamilton, Geo. Hill, P. Hind, C. Gomes, V. Alvarez, Mme C. Alvarez.

Qui se refuserait à acheter
Qui se refuserait à acheter
Des billets pour le tirage de samedi,
Des billets pour le tirage de samedi,
Quand il est offert 200 lots de plus qu'avant?
Quand $20,000 seront distribués,
Quand le gros lot est de $50,000,
Quand 440 chances sont offertes,
Quand le billet ne coûte que $10,
Quand des pauvres peuvent devenir riches.

VINS DE MARSEILLE.—La maison C. Cuvaros & Sen, rue [illegible] 20, a reçu et a [illegible] une [illegible] consignation de vins [illegible] de - Plaguiolo, du vermouth &c. [illegible] l'annonce.

L'arbitrage sur l'élection de la Louisiane.

Une dépêche reçue hier, de New York, qui n'est pas officielle, mais qui vient de bonne source, annonce que le comité fédéral [illegible] membres du Congrès, constitué en tribunal arbitral, doit rendre une décision qui déclarera les résultats suivants:

Sur 111 Représentants à la Législature, les conservateurs en auront 68, au lieu de 70, chiffre réclamé par eux, et l'élection de la paroisse Grant sera déclarée nulle, ce qui laissera 47 Représentants aux radicaux.

Sur 18 Sénateurs élus en 1874, il en sera accordé 9 aux conservateurs, au lieu de 10 réclamés par eux. Le Bureau des retours en avait reconnu 8 comme élus; le 9e admis par les arbitres est M. Goode, de Lafourche, la 10e rejeté est M. Elam de De Soto.

Les représentants rejetés seraient ceux de la paroisse Caddo, M. Schwing, de la Nouvelle-Ibérie, et M. O'Quinn, des Avoyelles.

On sait que les 18 sénateurs restant de 1872 sont tous radicaux, grâce au Bureau des Retours Lynch et aux procédés d'élimination adoptés plustard.

La Législature comprendrait donc:

Conservateurs-démocrates.

Représentants	63
Sénateurs	9
Total	72

Radicaux.

Représentants	47
Sénateurs	27
Total	74

Les radicaux auraient donc une majorité de deux voix en session réunie, pour l'élection d'un sénateur aux Etats-Unis, dans le cas où Pinchback serait rejeté.

C'est là le résultat que voulait Grant et on voit que l'arbitrage l'a servi à souhait. La révision électorale que les baïonnettes fédérales avaient incomplètement accomplie, les cinq républicains, qui formaient la majorité du comité, l'ont reprise en sous œuvre et menée à bonne fin.

Mais nous attendrons les informations officielles pour faire de plus amples commentaires sur cette décision.

LE VOTE DE LA RÉPUBLIQUE EN FRANCE.—Nous donnons à la seconde page un compte-rendu émouvant de la séance du 25 février, à l'Assemblée de Versailles, dans laquelle a eu lieu le vote final sur les lois constitutionnelles.

QUESTION DE VÉRACITÉ A PROPOS DU COMPROMIS.—Les dépêches que nous donnons ci-dessous ont paru dimanche dans trois journaux de la ville. A ce sujet, nous ferons remarquer que lorsque les départements à Washington ou les bureaux de la Douane et de la Poste à la Nouvelle-Orléans, ont des documents ou des informations à communiquer aux journaux de la ville, l'Abeille reçoit toujours cette communication en même temps que ses confrères. Il n'en est pas de même pour les informations provenant du parti conservateur à la défense duquel l'Abeille croit avoir contribué tout autant qu'aucun de ses confrères. Très fréquemment nous n'avons eu connaissance que par leur publication de documents ou d'informations dont nous ne pouvions supposer l'existence et que nos rapporteurs ne pouvaient conséquemment aller chercher.

Les fréquents oublis dont l'Abeille a eu à se plaindre nous forcent à signaler le fait, dans l'espérance qu'il ne se reproduira plus.

Cela dit, voici les deux dépêches dont il s'agit; elles ont trait au malentendu entre M. Wheeler et les délégués du caucus conservateur. Nous disons malentendu [illegible] M. Wheeler qui [illegible] avec les trois délégués.

Nlle-Orléans, 13 mars 1875.

A F. C. Zacharie, New-York.

La lettre de Wheeler à Packard, à la date du 6 [illegible] que quand nous quittâmes Washington, Leonard et moi, il n'était pas convenu que tout le comité agirait en qualité d'arbitre. Ceci nous met dans la position d'agents qui ont induit le caucus en erreur. La presse associée annonce, ce soir, qu'à son arrivée à la Nouvelle-Orléans, Leonard adressa à Wheeler une dépêche dans laquelle il demande que le comité entier agisse—ce qui indique que Leonard n'avait pas de certitude dans le moment.

Ne vous rappelez-vous pas tous deux que Wheeler consentit, dans sa chambre, à ce que tous les membres servissent d'arbitres, pourvu qu'ils voulussent rester et servir; que nous n'adressâmes une dépêche au caucus qu'après avoir consulté Foster, Phelps et Potter?

Je considérais Wheeler comme représentant de son comité car il répondit [illegible] à notre proposition sans le [illegible].

Pourquoi fait-on ces déclarations?

E. A. BURKE.

Réponse.

New-York, 13 mars, 1875.

Nous considérions Wheeler comme parlant au nom du comité. Il dit qu'il ne parlait que pour lui-même. Tout le comité agit.

A. H. LEONARD,
F. C. ZACHARIE.

L'élection du New-Hampshire.

On a vu par les dépêches que les démocrates avaient élu dans le New-Hampshire, trois membres du Congrès sur deux. Les républicains, d'un autre côté, ont la majorité dans la Chambre et sans doute une majorité en session réunie de la Législature, ce qui leur permettra d'élire le gouverneur, aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue dans l'élection populaire. La victoire est donc partagée et le plus important pour nous est le succès des démocrates dans les élections congressionnelles.

Mais ce que le télégraphe n'avait pas dit, c'est que les républicains, dans leur convention d'Etat, avaient adopté un programme dans lequel ils n'étaient expressément prononcés contre la réélection de Grant et dans lequel ils avaient condamné l'outrage de la Louisiane. Sans ces deux déclarations les démocrates eussent tout balayé dans l'Etat. L'administration de Grant fera bien de ne pas considérer l'élection du New-Hampshire comme une victoire.

LA PERSPECTIVE COMMERCIALE.—Les journaux de l'Est et de l'Ouest prédisent à l'envi que les affaires vont reprendre et qu'on va voir renaître la prospérité. Ils prêchent en faveur de leurs villes respectives, et ils voient tout couleur de rose. Nous ne sommes pas trop exigeants mais s'il doit y avoir une distribution de manne céleste, nous osons espérer que la Providence en gardera une petite part pour la Louisiane!

TOURO INFIRMARY & HEBREW BENEVOLENT ASSOCIATION.—Cette Association charitable, composée de l'élite de la population israélite de la Nlle-Orléans, célébrera l'anniversaire de sa fondation, samedi prochain, 20 mars, par un grand bal paré et masqué dans la belle salle de St. Patrick. Nous prions MM. les membres de l'association d'agréer nos remerciements pour l'invitation qu'ils ont eu l'obligeance de nous adresser.

Un règlement financier
Un règlement financier
Est ce dont chacun a le plus besoin.
Cela peut se faire aisément.
Achetez un billet de $10 dans
Le prochain tirage à numéros simples
De la Loterie de la Louisiane
De la Loterie de la Louisiane
Et gagnez le lot de $50,000,
Et gagnez le lot de $50,000.

UNE JOLIE COQUILLE.—Le Shreveport Times du 13, annonce l'arrivée de MM. Vaughn et Trezevant de la Nouvelle-Orléans et parlant de l'opinion de ces messieurs sur la [illegible] il dit:

[illegible]

Est-ce une bévue ou est-ce une [illegible]? [illegible]

LOUISIANE.

[illegible]

CHRONIQUE DE LA VILLE.

[illegible]

OPÉRA.

[illegible]

LA CONSTITUTION FRANÇAISE.

Voici le texte complet de la Constitution républicaine que l'Assemblée a votée définitivement, le 25 février 1875, par 436 contre 254:

I

LOI D'ORGANISATION DES POUVOIRS PUBLICS

Art. 1er. Le pouvoir législatif s'exerce par deux Assemblées: la Chambre des députés et le Sénat.

La Chambre des députés est nommée par le suffrage universel, dans les conditions déterminées par la loi électorale.

[illegible]

II

LOI SUR LE SÉNAT.

Art. 1er. Le Sénat se compose de trois cents membres:

[illegible]

CHAUSSURES! Chaussures! Chaussures! Vendues et Garanties. 30,000 paires. DRAPEAU ROUGE.

Chaussures!! Chaussures!! OUVERTURE DU NOUVEAU MAGASIN LE MAGASIN ROUGE.

GRAND BAZAR.

MME. MARIA VOGUE, Millinery & Dress-making.

COLLEGE COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE. Classes de jour et de nuit.

Taxes de ville de 1875.

BALANCES DE FAIRBANKS.

GRANDE VENTE.

Le Docteur L. LESCLANAR.

A. ROCHEREAU & CO., Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne, COMMISSION MERCHANTS, WINES, BRANDIES, SARDINES, &c. New York. New Orleans.

Vor. MAIGNAN, NEGOCIANT - COMMISSIONNAIRE, SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU CHATEAU PAPE CLÉMENT, [illegible] 23 et 25 - - - Rue Bienville - - - 23 et 25

J. P. SARRAZIN, Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.

J. A. LACROIX.

AU BON TON.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Fireman's Insurance Company.

Aux Dames.

LA CELEBRE Mme LEONCE.

L. GIROT.

ELKIN & CO.

DIRECTORY DE BOARDS, 1875. Prix: $5.

Dr. OTTO KRATZ.

[illegible] FERTILIZING WORKS. FERTILISEURS.